

## DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune de Mantelaville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L2122-23 et L.2131-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022-VII-12 en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la nécessité de passer un marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans la mise en place des informations demandées dans le cadre du décret tertiaire.

### DECIDE

#### **Article 1 :**

De signer le devis pour la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans la mise en place des informations demandées dans le cadre du décret tertiaire, avec la société SAGE SERVICES ENERGIE demeurant rue des Fermes Cadot, 27600 SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON.

#### **Article 2 :**

La mission a pour objet d'assister la Ville de Mantelaville dans le projet de rénovation énergétique.

#### **Article 3 :**

Le présent devis est conclu jusqu'à la mise en ligne de l'ensemble des données (années de référence et années 2021-2024).

#### **Article 4 :**

Le montant de la mission s'élève à 10 500 euros H.T. soit 12 600.00 euros TTC.

#### **Article 5 :**

Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget communal.

#### **Article 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de VERSAILLES.

#### **Article 7 :**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Mantelaville

N° 2025 - 1009

DECISION DU MAIRE

MISSION  
D'ASSISTANCE A LA  
MAITRISE  
D'OUVRAGE DANS LA  
MISE EN PLACE DES  
INFORMATIONS  
DEMANDEES DANS LE  
CADRE DU DECRET  
TERTIAIRE



**Article 8 :**

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

N° 2025 - 1009

DECISION DU MAIRE

MISSION  
D'ASSISTANCE A LA  
MAITRISE D'OUVRAGE  
DANS LA MISE EN  
PLACE DES  
INFORMATIONS  
DEMANDEES DANS LE  
CADRE DU DECRET  
TERTIAIRE

Fait à Mantes-la-Ville, le 6 novembre 2025.

 Le Maire  
**Sami DAMERGY**

Certifié exécutoire après  
envoi au contrôle de  
légalité et publication  
le : 24/11/2025

Le Maire

Sami DAMERGY

